



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°235

SEPTEMBRE 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Présents : 16

**Absents excusés : Muriel MALNOË qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES
Karine BERTHO qui donne pouvoir à Martine PENOT**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30
Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2016.
- 2- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets d'ARC SUD BRETAGNE.
- 3- Présentation du rapport annuel du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif).
- 4- Présentation du séjour au ski pour les jeunes.
- 5- Participation de la commune au soutien de l'association « Prévention Routière ».
- 6- Bilan de la commission voirie/aménagement :
 - Présentation du projet de financement pour les extensions du réseau d'éclairage public.
 - Devis pour relevés topographiques.
 - Attribution du marché pour les curages de fossés.
 - Prix du concours des maisons fleuries.
 - Réparation de la croix au carrefour RD114/Coët-Ducas.
 - Demande d'inscription de projets communaux au Fonds de Concours Communautaire.
- 7- Questions et informations diverses.
 - Vitesse excessive sur les routes départementales et communales.
 - Aménagement du cimetière.
 - Marché Festif du vendredi 7 Octobre 2016 à SAINT DOLAY.
 - Spectacle musical « LES VOILA VOILA ».
 - Chiens errants et chiens bruyants la nuit.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2016.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 2 abstentions.

2- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets d'ARC SUD BRETAGNE.

Le maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets d'ARC SUD BRETAGNE.

La communauté de communes a collecté 5 498 tonnes d'ordures ménagères en 2015 soit une hausse de 4,67% par rapport à 2014 (5 253 tonnes) pour une population DGF de 32 163 habitants. Le service déchets a recruté un chargé de prévention. Il travaille en partenariat avec l'ADEME. Il a participé aux journées de BRANFERE en juin. Il développe le compostage collectif et la mise en place de points de collecte textile.

Pour les orientations 2016, la communauté de communes étudie le redéploiement des déchetteries du territoire et met en place l'accès payant en déchetterie pour les professionnels. Elle poursuit le travail sur la rationalisation des coûts du service déchets.

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes est réalisée en porte à porte (12 876 bacs individuels et 4 791 clés en points d'apports volontaires).

Chaque usager doit être équipé d'un bac à ordures ménagères. S'adresser à Arc Sud Bretagne à Marzan au 02 99 91 40 90

Accord du conseil avec 17 voix pour et 1 abstention

3- Présentation du rapport annuel du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif).

Le maire présente le rapport annuel du SPANC. Le contrôle de l'assainissement non collectif est assuré par la communauté de communes pour 8 120 habitations et sous traité à VEOLIA pour 5 093 habitations pour 3 communes dont SAINT-DOLAY.

Quel est son rôle :

- 1) Contrôles de conception, d'exécution et de diagnostic
- 2) Conseils techniques, réglementaires et économiques
- 3) Informations des usagers, des mairies, de l'Etat, des départements, Agence de l'eau et enfin les notaires.

Pour tous renseignements, un service à votre disposition d'Arc Sud Bretagne à Marzan 02 99 91 40 90

Accord du conseil avec 17 voix pour et 1 abstention

4- Présentation du séjour au ski pour les jeunes.

Emmanuelle GONÇALVES informe les élus qu'en partenariat avec DAMGAN, PEAULE et PLESCOP, il est organisé un séjour au ski durant les vacances scolaires du 17/02/2017 au 25/02/2017 aux GETS en HAUTE SAVOIE. Le nombre de places est fixé à 15 + 2 accompagnateurs.

Les conditions à remplir pour que les candidatures soient retenues sont :

- Les enfants doivent être âgés de 10 ans révolus à 17 ans.
- Les enfants doivent résider à SAINT DOLAY.
- Les enfants ne doivent jamais être partis aux sports d'hiver.
- Les enfants doivent fréquenter l'ALSH et/ou l'association de jeunes « ST DO TEKADO » et participer aux actions menées pour l'autofinancement.

Après avoir rempli les conditions ci-dessus, il sera tenu compte, pour le choix des enfants, de l'ordre d'arrivée des inscriptions et du quotient familial.

Le prix de ce séjour est de 499 € par participant avant les actions d'autofinancement. La commission enfance/jeunesse propose d'allouer une subvention de 100 € par enfant de SAINT DOLAY.

Rappel : Les enfants de SAINT DOLAY intéressés par l'association de jeunes ST DO TEKADO y seront les bienvenus. Contactez Sébastien au centre de loisirs : 02 99 90 27 16

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Participation de la commune au soutien de l'association « Prévention Routière ».

Le maire informe les élus de la demande de soutien à l'association « Prévention routière » qui sollicite la commune pour une somme de 40 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Bilan de la commission voirie/aménagement :

- Présentation du projet de financement pour les extensions du réseau d'éclairage public.

Yves BERTHO présente un plan de financement de MORBIHAN ENERGIE pour l'extension du réseau de l'éclairage public de 4 lampes (1 lampe rue des CLOS, 1 rue de la GARENNE, 1 rue des PRATEAUX et 1 rue de LA SOUCHE). Le montant des travaux est 3 000 € HT dont 30% pris en charge par MORBIHAN ENERGIE et il reste une part de 2 100 € HT pour la commune de SAINT DOLAY.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Devis pour relevés topographiques.

Le maire propose aux élus de faire des relevés topographiques pour éventuellement poursuivre l'extension des réseaux d'assainissement collectif, rue des CLOS. Un devis a été demandé au cabinet LEMEUR de SAINT DOLAY. Le coût s'élève à 610 € HT.

Accord du conseil 17 voix pour et 1 abstention.

- Attribution du marché pour les curages de fossés.

Yves BERTHO informe les conseillers municipaux d'une consultation pour l'arasement et le curage de fossés. Deux entreprises ont été consultées et la commission voirie propose de retenir la moins disante LEMEE LTP pour 1,35 € HT le mètre. Les routes concernées sont les suivantes :

- 1- Route du CALVAIRE au GRIPPE
- 2- Route de La MAISON NEUVE à La NOË VALLIO
- 3- Route de PAINLAULT
- 4- ROUTE de CAUMONT à la VILLE ES NOË
- 5- ROUTE DU GOULET.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Prix du concours des maisons fleuries.

Yves BERTHO informe les élus que la commission voirie/aménagement propose d'attribuer les prix suivants pour le concours des maisons fleuries.

1^{er} : 100 € ; 2^{ième} et 3^{ième} : 65 € ; 4^{ième} au 6^{ième} : 55 € ; 7^{ième} au 10^{ième} : 45 € ; à partir du 11^{ième} : 15 € en bon d'achat.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Réparation de la croix au carrefour RD114/Coët-Ducas.

Le maire informe les élus que suite à la réparation de la croix, l'assurance rembourse la commune à la hauteur de 90% de la facture (10% de franchise).

- Demande d'inscription de projets communaux au fonds de concours communautaire.

Monsieur le Maire demande à inscrire le Projet d'aménagement des rues des Forges et Cambony pour un montant de 50 000€ de fonds communautaires.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Questions et informations diverses.

- Vitesse excessive sur les routes départementales et communales.

Le maire rappelle que suite à plusieurs plaintes d'habitants auprès de la mairie, trouvant la vitesse de certains véhicules excessive, il est demandé aux usagers de respecter les limitations mises en place. La gendarmerie sera informée et pourra verbaliser les contrevenants.

- Aménagement du cimetière.

Le maire propose aux conseillers municipaux de réaménager le coin des cavurnes. Il a demandé un devis à une entreprise pour ces travaux. Certains élus proposent qu'un deuxième devis soit demandé.

Le maire répond que les élus doivent faire confiance aux adjoints et au maire pour passer cette commande. Si le devis est accepté, la réalisation des travaux pourrait avoir lieu avant la Toussaint.

- La Toussaint.

La commune n'utilise plus de désherbant dans le cimetière. Seul un désherbage thermique est réalisé en octobre par les services techniques. Aussi, le Maire demande aux familles d'entretenir le pourtour des tombes de leurs proches.

- Marché Festif du vendredi 7 Octobre 2016 à SAINT DOLAY.

Isabelle SIRLIN informe les élus que le 7/10/2016 aura lieu un marché festif avec un animateur local « Jean Pié Pié » et deux associations.

- Spectacle musical « LES VOILA VOILA».

Isabelle SIRLIN et la commission Culture informent le Conseil Municipal qu'un concert musical sera donné gratuitement le samedi 08 octobre 2016 à la Salle Polyvalente à 17 heures et que l'Association des jeunes ST DO TEKADO organise une vente de bonbons, gâteaux et rafraichissements. Les recettes de cette soirée iront à l'autofinancement du séjour au ski.

- Chiens errants et chiens bruyants la nuit.

A la demande de Martine PENOT et au risque de se répéter, le Maire rappelle que les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage en évitant que ceux-ci n'aboient de façon répétée et prolongée. Qu'un chien de garde doit avoir un minimum de dressage pour n'aboyer seulement qu'en cas de tentative d'intrusion. Les décrets sur le bruit de voisinage ou le tapage nocturne prévoient des contraventions de 3^{ème} classe, soit 450 Euros.

Agression sonore (Article 222-16 du nouveau code pénal) qui peut également concerner le propriétaire qui ne prendrait aucune mesure contre les aboiements de ses chiens à chaque passage de piétons (peine prévue jusqu'à un an de prison et 15 000 EUR d'amande).

Prochain conseil municipal le jeudi 27 octobre 2016 à 20 heures 00

La préfecture développe la communication relative à la prévention de la radicalisation. Pour poursuivre son action de lutte contre la menace terroriste le gouvernement a créé in site internet : www.stop-djihadisme.gouv.fr
Vous trouverez ci-dessous un lien vous permettant de télécharger les nouvelles affiches et dépliants : <http://morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-interieur/Familles-amis-soyez-vigilants>

Inscription sur les listes électorales : Elle se fait en mairie. Il faut se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, merci de communiquer votre nouvelle adresse.

De même que pour les jeunes ayant quitté la commune, merci de transmettre à la mairie la nouvelle adresse.

La paroisse de SAINT DOLAY organise les 15 octobre 2016 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 et le 16 octobre 2016 de 9h30 à 12h, un vide maison Rue de COUESLAN (petit mobilier, ustensiles de cuisine, vaisselle, disques vinyles, objets divers).

Le rond MITAO informe de la reprise de l'atelier de danse bretonne à partir du mercredi 28/09/2016 de 19h à 20h pour les initiés et 20h à 21h pour les débutants. Le premier cours est gratuit.

Pour tous renseignements prenez contact au 02 99 90 24 04 ;

L'association ARTIEL 56 vous informe de la reprise des ateliers :

ARTS PLASTIQUES : enfants de + de 7 ans tous les mercredis de 14h à 16 h.

MANDALAS : Adultes et enfants, un samedi par mois (prochaine date le 15/10/2016) de 10h à 12h.

Tarif adhésion : 25 € et contactez Bettina MARTINEZ au 07 87 28 35 17.

L'ATELIER COUTURE DE SAINT DOLAY

Reprend les cours de couture le mardi 4 octobre 2016 tous les mardis sauf pendant les vacances scolaires.

Pour parfaire vos connaissances inscrivez vous en contactant Madame Denise TEXIER au 02.99.71.45.54

Animations à venir à la médiathèque

Le Samedi 15 octobre à 10h30 : **racontine + atelier** pour les enfants de 3 à 7 ans, sur le thème « et si on enlevait la nuit » ; cette lecture d'histoires sera suivie d'un petit atelier artistique. Entrée gratuite.

Jeudi 3 novembre : « **à petits petons** » lecture animée par Stéphanie Picaud et Emilie Cyffers pour les enfants de 1 à 3 ans, 2 séances à 9h 30, puis à 10h30. Le spectacle est gratuit, les inscriptions sont indispensables